



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-011-2023-01

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie

IDF-2022-12-30-00005 - Arrêté n°2022-254 portant changement de forme juridique et de dénomination sociale de l' EURL « Les Opalines » en SAS « Arc Boisé » et changement de dénomination de l' EHPAD « Les Opalines » en « Résidence Arc Boisé » sis 6, rue Juliette de Wils à Champigny-sur-Marne (94500) (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Direction de l' Offre de Soins (DOS)

IDF-2022-12-26-00002 - ARRÊTÉ N° DOS 2022 / 2363 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites «BIOPATH UNILABS» sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)?? (15 pages)

Page 7

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-12-30-00005

Arrêté n°2022-254 portant changement de forme juridique et de dénomination sociale de l' EURL « Les Opalines » en SAS « Arc Boisé » et changement de dénomination de l' EHPAD « Les Opalines » en « Résidence Arc Boisé » sis 6, rue Juliette de Wils à Champigny-sur-Marne (94500)

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2022 – 251

**portant changement de forme juridique et de dénomination sociale de l'EURL
« Les Opalines » en SAS « Arc Boisé » et changement de dénomination
de l'EHPAD « Les Opalines » en « Résidence Arc Boisé »
sis 6, rue Juliette de Wils à Champigny-sur-Marne (94500)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie Verdier, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du Projet Régional de Santé d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du Projet Régional de Santé d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2021-220 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 30 décembre 2021 établissant le PRIAC 2021-2025 pour la région Ile-de-France ;
- VU** la délibération n° 2020-7-3.2.30 du 14 décembre 2020 adoptée par le Conseil départemental du Val-de-Marne et relative au schéma pour l'autonomie à destination des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants (2020-2025) ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2014-225 du 18 avril 2014, portant extension de capacité de 2 places d'hébergement temporaire et de 4 places d'accueil de jour de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Opalines » sis 6, rue Juliette de Wils à Champigny-sur-Marne (94500), portant sa capacité totale à 90 places (82 places d'hébergement permanent, 2 places d'hébergement temporaire et 6 places d'accueil de jour) ;

VU les courriers en date du 1^{er} décembre 2021, du 23 mai 2022 et du 23 août 2022 par lesquels le Groupe Colisée informe l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et le Conseil Départemental du Val-de-Marne de l'acquisition des titres de la société SGMR et de l'acquisition de l'EURL « Les Opalines », entité juridique titulaire de l'autorisation de gestion de l'EHPAD « Les Opalines » sis 6, rue Juliette de Wils à Champigny-sur-Marne (94500) ; et du changement de dénomination de l'EHPAD et du gestionnaire ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'acter le changement de forme juridique et de dénomination sociale de l'EURL « Les Opalines », et le changement de la dénomination de l'EHPAD « Les Opalines » suite au rachat par le Groupe Colisée ;

CONSIDÉRANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDÉRANT que cette modification s'effectue à coût constant et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} : Il est acté le changement de forme juridique et de dénomination sociale de l'EURL « Les Opalines » en SAS « Arc Boisé » et le changement de dénomination de l'EHPAD « Les Opalines », dont elle est gestionnaire, en « Résidence Arc Boisé » sis 6, rue Juliette de Wils à Champigny-sur-Marne (94500).

ARTICLE 2^e : La capacité totale de l'EHPAD est fixée à 90 places se répartissant de la façon suivante :

- 82 places d'hébergement permanent
- 2 places d'hébergement temporaire
- 6 places d'accueil de jour

ARTICLE 3^e : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 94 000 371 8
Code catégorie : 500 [EHPAD]

Code discipline : 924 [Accueil Pour Personnes Agées]
Code fonctionnement : 11 [Hébergement complet internat]
Code clientèle : 711 [Personnes Agées Dépendantes]

Code discipline : 657 [Accueil Temporaire Pour Personnes Agées]
Code fonctionnement : 11 [Hébergement complet internat]
Code clientèle : 711 [Personnes Agées Dépendantes]

Code discipline : 924 [Accueil Pour Personnes Agées]
Code fonctionnement : 21 [Accueil de Jour]
Code clientèle : 711 [Personnes Agées Dépendantes]

N° FINESS du gestionnaire : 94 000 342 9
Code statut : 95 [SAS]

ARTICLE 4^e : L'EHPAD « Résidence Arc Boisé » n'est pas habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

- ARTICLE 5° :** Le présent arrêté est sans effet concernant la durée d'autorisation accordée à l'établissement pour 15 ans à compter de sa date de création ou de renouvellement d'autorisation conformément aux conditions prévues aux articles L.312-8 et L.313-5 du code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 6° :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.
- ARTICLE 7° :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 8° :** Le Directeur de la Délégation départementale du Val de Marne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-de-Marne.

Fait à Saint Denis, le 27 décembre 2022

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France,
La Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Le Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne

Signé

Olivier CAPITANIO

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-12-26-00002

ARRÊTÉ N° DOS 2022 / 2363 portant
autorisation de fonctionnement du laboratoire
de biologie médicale multi-sites «BIOPATH
UNILABS» sis 3-5, rue du Port aux Lions à
CHARENTON-LE-PONT (94220)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS – 2022 / 2363

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
«BIOPATH UNILABS» sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° 056/ARSIDF/LBM/2020 du 5 janvier 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOPATH UNILABS », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) ;

CONSIDÉRANT Les demandes reçues les 24 février, 8 juin et 9 septembre 2021 ainsi que les 8 août, 6 et 27 septembre et 11 octobre 2022, complétées de manière définitive le 8 décembre 2022, déposée par le cabinet d'avocats SEGIF (Paris 17^{ème}), mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220), exploité par la SELAS « BIOPATH UNILABS », sise à la même adresse, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La constatation de la réalisation définitive, au 31 décembre 2020, de l'apport partiel d'actif de la société « BIOPATH UNILABS » à la société « EYLAU UNILABS », des

cinq sites suivants implantés dans le département de l'Essonne suivants : sis Hôpital privé du Val d'Yerres, 29, rue de l'Abbaye à YERRES (91330) ; sis 87, avenue de la République à MONTGERON (91230) ; sis 141, avenue Henri Barbusse à DRAVEIL (91210) ; sis 28, rue de Paris à CORBEIL- ESSONNES (91100) ; sis 3, boulevard Charles de Gaulle – Centre Commercial Talma à BRUNOY (91800) ;

- La cessation des fonctions de biologiste médical salariée de Madame Eya HAMDJ au 8 novembre 2020 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical salariée de Madame Anne-Marie ZACCARINI au 31 décembre 2020 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Anne BEAUCHAMP-NICOUD au 1^{er} janvier 2021, et le retour du prêt de consommation d'action de la société « EYLAU UNILABS » ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée Madame Sylvie KERISIT au 31 décembre 2020, et le retour du prêt de consommation d'action de la société « EYLAU UNILABS » ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Yaelle ELFASSI au 17 janvier 2021, et le retour du prêt de consommation d'action de la société « EYLAU UNILABS » ;
- L'agrément en tant qu'associée de Madame Isabelle BORREL au 1^{er} janvier 2021, au moyen du prêt de consommation d'action de la société « EYLAU UNILABS » ;
- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale BIOPATH UNILABS de Monsieur Gary TAIEB, médecin biologiste, en qualité d'associé au 1^{er} janvier 2021 au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Alice DUFOUGERAY au 2 avril 2021, et le retour du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;
- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS » de Madame Laurie POLESZCZUK, médecin biologiste, en qualité d'associée au 1^{er} avril 2021 au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;
- L'intégration, en qualité de biologistes médicaux associés de Monsieur Stéphane CHINCHILLA au 29 mars 2021 et Monsieur Abdellah AIT BACHIR au 1^{er} août 2021 et les prêts de consommation d'une action par la SELAS « EYLAU UNILABS » au profit de chaque nouvel associé ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Mahmoud-Lame HAJ DARWICH au 15 avril 2021 et retour de prêt de consommation d'une action au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Martine MESGUICH au 12 mai 2021 et retour de prêt de consommation d'une action au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Marielle BONNET au 28 juillet 2021 et retour de prêt de consommation d'une action au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;

- La cessation des fonctions de biologiste médical salarié de Monsieur Stéphane CHERIF au 15 avril 2021 ;
- La cessation des fonctions de biologistes médicaux salariées de Mesdames Anne-Sophie DAUBIE et Sarah HENQUET au 2 avril 2021 ;
- L'intégration de Monsieur Didier MAIREY, pharmacien biologiste, en qualité de biologiste médical salarié au 28 avril 2021 et son agrément en date du 3 octobre 2022 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Stéphan GALATI au 30 novembre 2021, et de Madame Naima BELHADRI au 15 décembre 2021 et le retour de leur prêt de consommation d'une action au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- La démission de son mandat de directeur général coresponsable de la société de Madame Julie JONTE au 14 mars 2022, et le retour de son prêt de consommation d'une action au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- La nomination en qualité de biologistes médicaux associés de Messieurs Vincent NAPOLY et Stanislas ROUY au 1^{er} janvier 2022 ;
- L'intégration de Madame Aline WONG et Madame Karama ROUIS, en qualité de biologistes médicaux associées, respectivement au 22 novembre 2021 et 14 mars 2022 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Pascale PIVERT-NAUD au 10 mai 2022 et le retour de son prêt de consommation d'une action au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- L'intégration de Monsieur Badr Eddine EL YEBDRI, médecin biologiste, en qualité de biologiste médical associé au 23 mai 2022 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Marc GAUTIER au 4 juin 2022, et le retour de son prêt de consommation d'une action au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- L'intégration de Monsieur Ahmed EL FILALI, pharmacien biologiste, en qualité de biologiste médical associé au 7 juin 2022 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Daphné HOURCADE au 19 juin 2022, et la restitution de son action au prêteur, la SELAS EYLAU UNILABS, le 3 octobre 2022 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Toufik HAMOUM au 20 juillet 2022, et la restitution de son action au prêteur, la SELAS EYLAU UNILABS, le 3 octobre 2022 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Fabien CABANNE au 24 juillet 2022, et la restitution de son action au prêteur, la SELAS EYLAU UNILABS, le 3 octobre 2022 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Ariel BIEDER au 23 août 2022, et la restitution de son action au prêteur, la SELAS EYLAU UNILABS, le 3 octobre 2022 ;
- L'intégration de Monsieur Amine KOTTI en qualité de biologiste associé au 1^{er} août 2022 au moyen du prêt de consommation d'une action le 1^{er} août 2022 ;

- L'intégration de Monsieur Bertrand GUILLARD en qualité de biologiste associé au 1^{er} août 2022 au moyen du prêt de consommation d'une action le 3 octobre 2022 ;
- L'intégration de Madame Elodie KERDELHUE en qualité de biologiste associée au 1^{er} septembre 2022 au moyen du prêt de consommation d'une action le 1^{er} septembre 2022 ;
- L'intégration de Monsieur Nourredine AIT OUBELLI en qualité de biologiste associé au 1^{er} novembre 2022 au moyen du prêt de consommation d'une action le 2 décembre 2022 ;
- L'intégration de Madame Adeline DE ROQUEMAUREL en qualité de biologiste associée au 21 novembre 2022 au moyen du prêt de consommation d'une action à la même date ;
- Le transfert de deux actions détenues par la société « PJP INVESTISSEMENTS » à Monsieur Jérôme MOTOL en date du 13 juin 2022 ;
- La transformation juridique de la SPFPL « FK BIO » en SARL « FK BIO », et le transfert d'une action par ladite société au profit de Monsieur Ahmed FAWZI KHECHAI en date du 2 décembre 2022 ;
- La fermeture du site sis 16 et 22 avenue de la République et rue de Croissy à PONTAULT-COMBAULT (77340) et la demande de l'ouverture du site sis ZAC du Plateau – 3 Place du Général de gaulle à IVRY-SUR-SEINE (94200) ;

CONSIDÉRANT La copie du procès-verbal des décisions du Président de la SELAS « BIOPATH UNILABS » en date du 31 décembre 2020 portant :

- Approbation de l'apport partiel d'actif par la société « EYLAU UNILABS » de cinq sites exploités dans le département de l'Essonne et constatation de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif ;
- Agrément de transferts d'actions ;

CONSIDÉRANT La copie du procès-verbal des décisions du Président de la SELAS « BIOPATH UNILABS » en date du 1^{er} avril 2021 prenant acte de :

- La cessation des fonctions de biologiste associée de Madame Alice DUFOUGERAY à compter du 2 avril 2021 et le retour du prêt de consommation d'action au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- L'agrément de Madame Laurie POLESZCZUK en qualité de nouvelle associée à compter du 1^{er} avril 2021 et le prêt de consommation d'une action par la SELAS « EYLAU UNILABS » à son profit ;

CONSIDÉRANT La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Madame Laurie POLESZCZUK en date du 11 mars 2021, à effet au 1^{er} avril 2021 ;

CONSIDÉRANT La copie des diplômes de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale de Madame Laurie POLESZCZUK ainsi que son certificat d'inscription au tableau de l'Ordre des médecins à compter du 25 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT La copie du procès-verbal des décisions du président de la SELAS « BIOPATH UNILABS » en date du 30 juin 2021 portant approbation de :

- L'entrée en fonction de nouveaux biologistes médicaux : Vincent NAPOLY au 29 mars 2021, Stéphane CHINCHILLA au 29 mars 2021 et Abdellah AIT BACHIR au 1^{er} août 2021 et prêt de consommation d'une action par la SELAS EYLAU UNILABS au profit de chaque nouvel associé ;
- La cessation des fonctions de Monsieur Mahmoud-Lame HAJ DARWICH au 15 avril 2021 et retour de prêt de consommation d'une action au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;

- La cessation des fonctions de Madame Martine MESGUICH au 12 mai 2021 et retour de prêt de consommation d'une action au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- La cessation des fonctions de Madame Marielle BONNET au 28 juillet 2021 et retour de prêt de consommation d'une action au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;

CONSIDÉRANT La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Monsieur Stéphane CHINCHILLA le 29 mars 2021, à effet au 1^{er} juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT La copie du diplôme de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Stéphane CHINCHILLA, ainsi que son certificat d'inscription à l'Ordre des médecins à jour au 20 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Monsieur Abdellah AIT BACHIR le 11 mai 2021, à effet au 1^{er} août 2021 ;

CONSIDÉRANT La copie du diplôme de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Abdellah AIT BACHIR, ainsi que son certificat d'inscription à la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 1^{er} août 2021 ;

CONSIDÉRANT La copie du certificat de radiation de Monsieur Mahmoud HAJ DARWICH du tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 5 février 2021 ;

CONSIDÉRANT L'extrait du procès-verbal des décisions du président de la SELAS « BIOPATH UNILABS » en date du 24 décembre 2021, actant :

- La cessation des fonctions de biologistes médicaux de Mesdames Anne-Sophie DAUBIE et Sarah HENQUET au 2 avril 2021 ;
- L'intégration de Monsieur Didier MAIREY en qualité de biologiste médical associé au 28 avril 2021 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Stéphan GALATI au 30 novembre 2021 et le retour du prêt de consommation d'action au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Naima BELHADRI au 15 décembre 2021 et le retour du prêt de consommation d'action au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- La nomination en qualité de biologistes médicaux associés de Messieurs Vincent NAPOLY et Stanislas ROUY au 1^{er} janvier 2022 ;
- L'intégration de Madame Aline WONG et Madame Karama ROUIS en qualité de biologistes médicaux associées, respectivement au 22 novembre 2021 et 1^{er} mars 2022 ;

CONSIDÉRANT La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Monsieur Gary TAIEB en date du 10 décembre 2020, à effet au 1^{er} janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Monsieur Didier MAIREY à compter du 12 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT La copie de la lettre de démission de Madame Pascale PIVERT-RAUD daté du 10 novembre 2021, à compter du 10 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT La copie des diplômes de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale, option biologie spécialisée de Monsieur Gary TAIEB ainsi que son certificat d'inscription au tableau de l'Ordre des médecins depuis le 13 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Monsieur Gary TAIEB le 10 décembre 2020 à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

- CONSIDÉRANT** La copie du diplôme d'état de pharmacien et des certificats d'études spéciales de bactériologie et virologie clinique, de biochimie clinique, d'immunologie, d'hématologie et de diagnostic biologique parasitaire accordés à Monsieur Didier MAIREY, remplissant les conditions d'exercice de la biologie médicale au sens des dispositions de l'article L.6213-2 du code de la santé publique, ainsi que son certificat d'inscription à la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 12 mai 2021 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la lettre de démission de Stéphan GALATI en date du 25 mai 2021 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la lettre de démission de Madame Naima BELHADRI datée du 15 juin 2021, à compter du 15 décembre 2021, ainsi que sa radiation de la section G de l'Ordre des pharmaciens ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Madame Karama ROUIS à compter du 1^{er} mars 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de l'autorisation ministérielle accordée par arrêté du 28 octobre 2021 à Madame Karama ROUIS pour exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des Pharmaciens le 14 mars 2022, à compter du 1^{er} mars 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Madame Aline WONG à compter du 22 novembre 2021 ;
- CONSIDÉRANT** La copie du diplôme de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Aline WONG, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de l'ordre des médecins à jour ;
- CONSIDÉRANT** La copie du procès-verbal des décisions du Président de la SELAS « BIOPATH UNILABS » en date du 13 juin 2022 prenant acte de :
- La cessation des fonctions de Monsieur Kamal SAYAH en raison de son décès survenu le 14 janvier 2022 ;
 - La cessation des fonctions de biologiste coresponsable de Madame Julie JONTE et la démission de son mandat de directeur général au 14 juin 2022, ainsi que le retour du prêt de consommation d'une action au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
 - La cessation des fonctions de Madame Pascale PIVERT-RAUD au 10 mai 2022 et le retour du prêt de consommation d'une action au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
 - L'intégration et l'agrément de Monsieur Badr Eddine EL YEBDRI en qualité de nouvel associé à compter du 23 mai 2022, au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;
 - La cessation des fonctions de Monsieur Marc GAUTIER au 4 juin 2022 et le retour du prêt de consommation d'une action au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
 - L'intégration et l'agrément de Monsieur Ahmed EL FILALI en qualité de nouvel associé à compter du 23 mai 2022, au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;
 - Le transfert de deux actions par la société « PJP INVESTISSEMENTS » au profit de Monsieur Jérôme MOTOL ;
- CONSIDÉRANT** La copie de l'acte de décès de Monsieur Kamal SAYAH, survenu le 14 janvier 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la qualification ordinale en biologie médicale accordée à Monsieur Badr Eddine EL YEBDRI accordée par le conseil départemental de l'ordre des médecins du Val d'Oise le 14 décembre 2000, ainsi que son inscription au tableau de l'ordre des médecins en date du 6 septembre 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Monsieur Badr Eddine EL YEBDRI en date du 17 mai 2022, à compter du 23 mai 2022 ;

- CONSIDERANT** La copie de l'autorisation d'exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale accordée à Monsieur Ahmed EL FILALI par arrêté ministériel ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 6 juillet 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la convention d'exercice libéral à temps partiel (à raison de 143 jours par an) conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Monsieur Ahmed EL FILALI en date du 11 mai 2022, à compter du 1^{er} juin 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la lettre de démission de Monsieur Marc GAUTIER en date du 4 mars 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie du procès-verbal des décisions du Président de la SELAS « BIOPATH UNILABS » en date du 3 octobre 2022, actant :
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Daphné HOURCADE au 19 juin 2022 ;
 - La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Toufik HAMOUM au 20 juillet 2022 ;
 - La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Fabien CABANNE au 24 juillet 2022 ;
 - La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Ariel BIEDER au 23 août 2022 ;
 - L'intégration et l'agrément de Monsieur Amine KOTTI en qualité de nouvel associé au 1^{er} août 2022 au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;
 - L'intégration et l'agrément de Monsieur Bertrand GUILLARD en qualité de nouvel associé au 1^{er} août 2022 au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;
 - L'intégration et l'agrément de Madame Elodie KERDELHUE en qualité de nouvelle associée au 1^{er} septembre 2022 au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;
- CONSIDERANT** La copie de la lettre de démission de Madame Daphné HOURCADE en date du 19 décembre 2021, à effet au 19 juin 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la lettre de démission de Monsieur Toufik HAMOUM en date du 19 janvier 2022, à effet au 20 juillet 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la lettre de démission de Monsieur Fabien CABANNE en date du 24 janvier 2022, à effet au 24 mai 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la lettre de démission de Monsieur Ariel BIEDER en date du 21 janvier 2022, à effet au 20 juillet 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de l'autorisation d'exercer la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale accordée par arrêté ministériel en date du 10 février 2022 à Monsieur Amine KOTTI, ainsi que la copie de son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 1^{er} août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Monsieur Amine KOTTI en date du 19 mai 2022 à compter du 1^{er} août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordé à Madame Elodie KERDELHUE ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 1^{er} septembre 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Madame Elodie KERDELHUE en date du 11 juillet 2022 à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

- CONSIDERANT** La copie du diplôme de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordé à Monsieur Bertrand GUILLARD, ainsi que son inscription au tableau du conseil de l'ordre des médecins en date du 1^{er} août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Monsieur Bertrand GUILLARD en date du 22 juillet 2022, à compter du 1^{er} août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie du procès-verbal des décisions du Président de la SELAS « BIOPATH UNILABS » en date du 2 décembre 2022, actant :
- L'intégration et l'agrément de Monsieur Nourredine AIT OUBELLI en qualité de nouvel associé au 1^{er} novembre 2022 au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;
 - L'intégration et l'agrément de Madame Adeline DE ROQUEMAUREL en qualité de nouvelle associée au 21 novembre 2022 au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;
 - La transformation juridique de la SPFPL « FK BIO » en SARL « FK BIO » et le transfert d'une action par ladite société au profit de Monsieur Ahmed FAWZI KHECHAI ;
- CONSIDERANT** La copie de l'ordre de mouvement afférent au transfert d'une action détenue par la SARL « FK BIO » au profit de Monsieur Ahmed Fawzi KHECHAI en date du 2 décembre 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de l'autorisation d'exercer la profession de médecin en France dans la spécialité « biologie médicale » accordée par arrêté ministériel en date du 28 mai 2018 à Monsieur Nourredine AIT OUBELLI, ainsi que son inscription à l'Ordre des médecins à jour ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Monsieur Nourredine AIT OUBELLI en date du 31 octobre 2022 et à compter du 1^{er} novembre 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Aline DE ROQUEMAUREL, ainsi que son inscription à l'Ordre des médecins à jour ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Madame Aline DE ROQUEMAUREL à compter du 21 novembre 2022 ;
- CONSIDÉRANT** Les copies de l'ensemble des ordres de mouvements relatifs aux retours de prêts de consommation d'actions détenues par les biologistes démissionnaires au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » ;
- CONSIDÉRANT** Les copies de l'ensemble des conventions de prêts de consommation d'actions conclues respectivement entre la SELAS « EYLAU UNILABS » et les biologistes agréés en qualité de nouveaux associés ;
- CONSIDERANT** Le procès-verbal des décisions du président de la SELAS « BIOPATH UNILABS » en date du 6 octobre 2021, approuvant la fermeture du site sis 16 et 22 avenue de la République et rue de Croissy à PONTAULT-COMBAULT (77340), et l'ouverture d'un nouveau site sis ZAC du Plateau – 3 Place du Général de gaulle à IVRY-SUR-SEINE (94200) ;
- CONSIDERANT** La copie du bail commercial conclu entre la SCI IVRY INVEST (Paris 3^{ème}) et la SELAS BIOPATH UNILABS relatif à la location des locaux situés ZAC du Plateau – 3 Place du Général de gaulle à IVRY-SUR-SEINE (94200) datés du 15 novembre 2021 ;
- CONSIDERANT** La liste du personnel et des équipements, ainsi que l'activité prévisionnelle du site sis ZAC du Plateau – 3 Place du Général de gaulle à IVRY-SUR-SEINE (94200) ;
- CONSIDERANT** Les plans des locaux du site sis ZAC du Plateau – 3 Place du Général de gaulle à IVRY-SUR-SEINE (94200) dans leur version définitive en date du 30 mai 2022, la liste des

superficielles des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 7m², ainsi que les éléments relatifs à la signalétique de « laboratoire de biologie médicale » ;

CONSIDERANT La confirmation de la fermeture du site sis 16 et 22 avenue de la République et rue de Croissy à PONTAULT-COMBAULT (77340) à effet au 31 mai 2022 ;

CONSIDERANT L'ouverture du site sis ZAC du Plateau – 3 Place du Général de Gaulle à IVRY-SUR-SEINE (94200) est accordée à compter du 2 janvier 2023, suite à la mise en conformité du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH Unilabs » avec les dispositions de l'article L.6223-6 du Code de la santé publique, à l'appui des derniers documents réceptionnés par l'ARS d'Ile-de-France le 8 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote au sein de la SELAS « BIOPATH UNILABS » ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS » dont le siège social est situé au 3-5, rue du Port aux Lions, 94220 CHARENTON-LE-PONT, codirigé par :

1. Monsieur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste-coresponsable et Président,
 2. Monsieur Ahmed Fawzi KHECHAI, médecin, biologiste-coresponsable,
- exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH UNILABS », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le numéro 94 002 595 0, est autorisé à fonctionner sur les trente-quatre sites listés ci-dessous :

1. Site de CHARENTON-LE-PONT, siège social et site principal
3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Fermé au public,
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 894 8
2. Site de CHARENTON-LE-PONT 2
139, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 247 8
3. Site BRY-SUR-MARNE
53, boulevard du Général Galliéni à BRY-SUR-MARNE (94360)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 255 1
4. Site NOGENT-SUR-MARNE
19-21, grande rue Charles de Gaulle à NOGENT-SUR-MARNE (94130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 145 4
5. Site CHARENTON-LE-PONT 3
63, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 235 3

6. Site de FONTENAY-SOUS-BOIS
11, avenue du Val de Fontenay à FONTENAY- SOUS- BOIS (94120)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 902 9
7. Site de PONTAULT-COMBAULT
5, rue de l'Orme au Charron à PONTAULT-COMBAULT (77340)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (virologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 897 6
8. Site de ROISSY-EN-BRIE
14, rue Antoine Lavoisier à ROISSY-EN-BRIE (77680)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 898 4
9. Site d'AUBERVILLIERS
20 bis, boulevard Anatole France à AUBERVILLIERS (93300)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 379 1
10. Site d'AUBERVILLIERS 2
168, rue Danielle Casanova à AUBERVILLIERS (93300)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 380 9
11. Site d'AULNAY-SOUS-BOIS
20, boulevard du Général Galliéni à AULNAY-SOUS- BOIS (93600)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 381 7
12. Site LE BOURGET
20-22, avenue Francis de Pressensé à LE BOURGET (93350)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 384 1
13. Site de VILLEPINTE
14, place de la Gare à VILLEPINTE (93420)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 387 4
14. Site de LA VARENNE SAINT-HILAIRE
121, boulevard de Champigny à LA VARENNE SAINT- HILAIRE (94210)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 916 9
15. Site de SAINT-MAURICE
5, rue Edmond Nocard à SAINT- MAURICE (94410)
Ouvert au public,

- Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 236 1
16. Site de BRY-SUR-MARNE
6, avenue des Frères Lumière à BRY- SUR- MARNE (94360)
Fermé au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 898 9
17. Site LE PLESSIS-TREVISE
3-5, rue des Ambalais à LE PLESSIS- TREVISE (94420)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 907 8
18. Site de BOBIGNY
25, boulevard Lénine à BOBIGNY (93000)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 382 5
19. Site de DRANCY
Centre commercial Drancy Avenir – à 60 rue Saint Stenay à DRANCY (93700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N°FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 383 3
20. Site de NOISY-LE-SEC
92bis, rue Jean Jaurès à NOISY- LE- SEC (93130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 385 8
21. Site de VALENTON
21, rue du Colonel Fabien à VALENTON (94460)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 225 4
22. Site VITRY-SUR-SEINE
Clinique des Noriets - 12, rue des Noriets à VITRY- SUR- SEINE (94400)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 912 8
23. Site de LA QUEUE-EN-BRIE
19, rue Jean Jaurès à la QUEUE-EN-BRIE (94510)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 206 4
24. Site de SAINT-DENIS
100-102, rue Gabriel Péri à SAINT- DENIS (93200)
Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 386 6

25. Site de de MAISONS-ALFORT
63, avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (parasitologie-mycologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 244 5
26. Site de MAISONS-ALFORT 2
82, avenue Gambetta à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 245 2
27. Site de MAISONS-ALFORT 3
29, avenue de la République à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 246 0
28. Site de LA COURNEUVE
72-76, rue de la Convention à LA COURNEUVE (93120)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 431 0
29. Site du PRE-SAINT-GERVAIS
9, avenue Faidherbe à LE PRE-ST-GERVAIS (93310)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 432 8
30. Site de MEAUX 1
Allée Jean-Louis Barrault à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 952 9
31. Site de MEAUX 2
30, cours Raoul à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 953 7
32. Site de MEAUX 3
9, square Georges Brassens à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 954 5
33. Site de ROMAINVILLE
236 Rue de Romainville à MONTREUIL (93100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 022 6
34. **Site d'IVRY-SUR-SEINE à compter du 2 janvier 2023**
ZAC du Plateau – 3 Place du Général de gaulle à IVRY-SUR-SEINE (94200)

Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 939 0

La liste des trente-huit biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire, dont trente-cinq associés, est la suivante :

1. Docteur Ahmed-Fawzi KHECHAI, médecin, biologiste-coresponsable (Associé)
2. Docteur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste-coresponsable (Associé)
Président
3. Docteur Christel AINOUCZ, pharmacien, biologiste médical (Associé)
4. **Docteur Abdellah AIT BACHIR, pharmacien, biologiste médical (Associé)**
5. Docteur Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste médical (Associé)
6. Docteur Isabelle BORREL, pharmacien, biologiste médical (Associé)
7. Docteur Farid BOUTOUCHENT, médecin, biologiste médical (Associé)
8. **Docteur Stéphane CHINCHILLA, médecin, biologiste médical (Associé)**
9. Docteur Brigitte COHEN, pharmacien, biologiste médical (Associé)
10. Docteur Guy DHELLO, pharmacien, biologiste médical (Associé)
11. Docteur Cyril FAUCHER, pharmacien, biologiste médical (Associé)
12. Docteur Barbara GONSSAUD, pharmacien, biologiste médical (Associé)
13. Docteur Sophie HASSAN-ABITBOL, pharmacien, biologiste médical (Associé)
14. Docteur Charlène HERBEMONT, pharmacien, biologiste médical (Associé)
15. Docteur Ange-Médard KISSILA, médecin, biologiste médical (Associé)
16. Docteur Hervé LECHAT, pharmacien, biologiste médical (Associé)
17. Docteur Anne LY-BEVOUT, pharmacien, biologiste médical (Associé)
18. Docteur Jérémie MARCIANO, médecin, biologiste médical (Associé)
19. Docteur Hatem OSMAN, pharmacien, biologiste médical (Associé)
20. **Docteur Laurie POLESZCZUK, médecin, biologiste médical (Associé), à temps partiel à raison de 0.64 ETP**
21. **Docteur Gary TAIEB, médecin, biologiste médical (Associé)**
22. Docteur Alexandre TANG, médecin, biologiste médical (Associé)
23. Docteur Bassim TOU, pharmacien, biologiste médical (Associé)
24. **Docteur Aline WONG, médecin, biologiste médical (Associé)**
25. **Docteur Vincent NAPOLY, pharmacien, biologiste médical (Associé)**
26. **Docteur Karama ROUIS, pharmacien, biologiste médical (Associé)**
27. **Docteur Stanislas ROUY, pharmacien, biologiste médical (Associé)**
28. **Docteur Didier MAIREY, pharmacien, biologiste médical (Associé)**
29. **Docteur Ahmed EL FILALI, pharmacien, biologiste médical (Associé), à temps partiel à raison de 0.5 ETP**
30. **Docteur Badr Eddine EL YEBDRI, médecin, biologiste médical (Associé)**
31. **Docteur Bertrand GUILLARD, médecin biologiste médical (Associé)**
32. **Docteur Elodie KERDELHUE, pharmacien, biologiste médical (Associée)**
33. **Docteur Amine KOTTI, pharmacien, biologiste médical (Associé)**
34. **Docteur Adeline de ROQUEMAUREL, médecin, biologiste médical (Associée)**
35. **Docteur Noureddine AIT OUBELLI, médecin, biologiste médical (Associé)**

36. Docteur Catherine JACQUIER, pharmacien, biologiste médical
37. Docteur Latifa NOUSSAIR, médecin, biologiste médical
38. Docteur Zeynep VAROL, pharmacien, biologiste médical (salarié en CDD)

La répartition du capital social de la SELAS « BIOPATH UNILABS » au 2 décembre 2022 est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Capital en %	Droits de vote	Droits de vote en %
Christel AINOUZ	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Abdellah AIT BACHIR	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Noureddine AIT OUBELLI	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Michèle BERDAH	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Isabelle BORREL	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Farid BOUTOUCHENT	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Stéphane CHINCHILLA	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Brigitte COHEN	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Guy DHELLO	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Ahmed EL FILALI	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Badr Eddine EL YEBDRI	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Cyril FAUCHER	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Barbara GONSSAUD	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Bertrand GUILLARD	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Sophie HASSAN-ABITBOL	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Charlène HERBEMONT	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Elodie KERDELHUE	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Ahmed Fawzi KHECHAI	2	0,00005650%	177 002	2,50000388%
Ange-Médard KISSILA	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Amine KOTTI	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Hervé LECHAT	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Anne LY-BEVOUT	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Didier MAIREY	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Jérémie MARCIANO	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Jérôme MOTOL	5	0,00014124%	442 504	6,24999559%
Vincent NAPOLY	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Hatem OSMAN	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Laurie POLESZCZUK	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Adeline de ROQUEMAUREL	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Karama ROUIS	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Stanislas ROUY	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Gary TAIEB	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Alexandre TANG	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Bassim TOU	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Aline WONG	1	0,00002825%	88 501	1,25000194%
Sous-total Associés Professionnels Internes	40	0,001129921%	3 540 039	50,00006356%
BIOLAB-UNILABS	333 500	9,42071767%	333 500	4,71040607%
EYLAU UNILABS	3 206 528	90,57809591%	3 206 528	45,28950212%
Sous-total Associés Professionnels Externes	3 540 028	99,99881358%	3 540 028	49,99990819%
SAS MBJCA	2	0,00005650%	2	0,00002825%
Sous-total tiers porteurs	2	0,00005650%	2	0,00002825%
Total	3 540 070	100,00000000%	7 080 069	100,00000000%

ARTICLE 2°: L'arrêté n° 056/ARSIDF/LBM/2020 du 5 janvier 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites BIOPATH UNILABS, sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations précitées.

ARTICLE 3°: Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4°: La Directrice du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 26 décembre 2022

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé
d'Île-de-France

Par délégation
La directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT